



N° 2024/32

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 05 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juillet, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 26 juin 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance : M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN M. LIVON - Mme BELGACEM – Mme DAUBOL M. SEGUIN – Mme TRIGNAN
En exercice : 13	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Présent(s) : 08	Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN Mme JULIEN à Mme TRIGNAN Mme BISSON-GUENOUN à Mme DAUBOL M. POTAUX à M. SEGUIN
Pouvoir(s) : 04	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Absent(s) : 01	Le ou les membre(s) absent(s) :
Délibération comportant 3 pages	M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

OBJET : GOUTER DES AINES DE FIN D'ANNEE (NOEL) 2024 - PRISE EN CHARGE DE L'ANIMATION PAR LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS propose au Conseil d'Administration du CCAS de renouveler pour 2024 le goûter des aînés de fin d'année (Noël) et soumet les devis reçus pour la réalisation de l'animation lors de cette manifestation.

Le goûter se réaliserait courant décembre 2024 à 14 H dans une salle municipale.

Le Président du CCAS précise aux administrateurs que le goûter des aînés sera également inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration afin de délibérer sur la gratuité de la manifestation, l'organisation et la prise en charge par le CCAS des gâteaux, boissons, chocolats, les frais annexes liés à cette manifestation, ainsi que la présence d'un agent SSIAP.

La dépense pour l'animation du goûter des aînés 2024 est prévue au budget du CCAS 2024, chapitre 011 article 6232.

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. VALIDE l'organisation du goûter des aînés de fin d'année (Noël) 2024 par le CCAS de Carry-le-Rouet

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Après présentation des devis pour l'animation, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. VALIDE le devis du 27 juin 2024 de « Animation 2000 » de Plan-de-Cuques pour un montant de 1300 € TTC pris en charge par le CCAS de Carry-le-Rouet

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires le conseil d'administration

DECIDE

.....

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **DONNE** délégation au Président du CCAS et en cas d'absence du Président, à la Vice-Présidente du CCAS, pour procéder à la mise en paiement de la dépense au budget du CCAS exercice 2024 chapitre 011.

- 12 voix « **POUR** »
- 00 voix « **CONTRE** »
- 00 « **Abstention** »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : 16 JUL. 2024
Et publication ou notification
16 JUL. 2024



POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 05 juillet 2024

**Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet**